

I-COMMERCE (Tarifs en € et H.T.)

Les tarifs prévus au présent barème ne comprennent pas de TVA, qui sera facturée en sus l'usager, conformément aux prescriptions légales

1A. GRUES PORTUAIRES

GRUES 10 T		GRUE 32 T			
Crochet	Benne	au crochet		Spreader	Benne
		0 à 10 T	> à 10 T		

JOURS OUVRABLES

Shift matin et après-midi	454,06	611,55	454,06	1 389,55	1 866,86	2 200,14
Par vacation normale de 4 heures	238,98	321,87	238,98	731,34	982,56	1 157,97
Par heure de jour des jours ouvrables	79,66	107,29	79,66	243,78	327,52	385,99
1ère Hr supplémentaire après vacation	91,61	123,38	91,61	280,35	376,65	443,89
2ème Hr supplémentaire après vacation	106,61	138,38	106,61	295,35	391,65	458,89

SAMEDIS

Shift matin et après-midi	544,88	733,86	544,88	1 667,46	2 240,23	2 640,16
Par vacation de 4 heures	286,78	386,24	286,78	877,61	1 179,07	1 389,56
1ère Hr supplémentaire après vacation	95,59	128,75	95,59	292,54	393,02	463,19
2ème Hr supplémentaire après vacation	110,59	143,75	110,59	307,54	408,02	478,19

NUITS JOURS OUVRABLES

Shift	590,27	795,02	590,27	1 806,41	2 426,93	2 860,18
Par vacation de 4 heures	310,67	418,43	310,67	950,74	1 277,33	1 505,36
1ère Hr supplémentaire après vacation	103,56	139,48	103,56	316,91	425,78	501,79
2ème Hr supplémentaire après vacation	118,56	154,48	118,56	331,91	440,78	516,79

DIMANCHES ET JOURS FERIES

Shift	681,09	917,34	681,09	2 084,32	2 800,30	3 300,22
Par vacation de 4 heures	358,47	482,81	358,47	1 097,01	1 473,84	1 736,96
1ère Hr supplémentaire après vacation	119,49	160,94	119,49	365,67	491,28	578,99
2ème Hr supplémentaire après vacation	134,49	175,94	134,49	380,67	506,28	593,99

GRUES DECOMMANDEES

Shift	207,72
Par vacation de 4 heures	138,48
Par heure	69,24

(*) Le taux de la grue G14 sera déduit en fonction du temps d'exploitation : - 5 % de 150 à 249 Hrs, - 10 % de 250 à 399 Hrs, - 20 % au-delà de 400 Hrs

1B. ELEVATEUR 25 T

	Jour ouvrable	Samedi	Nuit ouvrable	Dimanche et JF	Dédits
Par vacation de 4 heures	669,31	803,15	870,11	1003,96	138,48
Par heure	202,82	243,38	263,67	304,23	34,62
Par conteneur à bord	49,93	59,92	64,91	74,90	sans objet
Par conteneur sur parc	24,97	29,96	32,46	37,46	sans objet



1C. PERSONNEL

Mise à disposition d'un personnel du service outillage, par heure normale	18,67
---	--------------

Majoration pour heures supplémentaires selon les barèmes du Service Outillage

1D. TREMIES

	Trémie 3	Trémies 1 et 2
Par shift	399,00 €	88,52
Par vacation	210,00 €	46,59
Par heure	70,00 €	15,53

1E. HANGARS

Hangar A	cellule indivisible par jour (cellules 6 et 7) suivant contrat (*)	49,37
----------	--	--------------

(*) Un contrat d'amodiation est réalisé pour une durée de 15 jours calendaire au tarif indiqué, les quinze suivantes sont majorées successivement de 5 % la première, 10 % la seconde et 15 % pour le reste du temps.

Hangar B	par part indivisible et par jour suivant un contrat (**)	100% du hangar	90,00
		50% du hangar	45,00
		25% du hangar	22,50
Hangar C	par part indivisible et par jour suivant un contrat (**)	100 % du hangar	90,00
		50% du hangar	45,00
		25% du hangar	22,50

(**) Un contrat d'amodiation est réalisé pour 1 an maximum. Le bénéficiaire ne peut laisser inoccupée (de marchandise à l'importation ou à l'exportation) la surface plus de 15 jours, auquel cas celui-ci se verra supprimer son amodiation.

1F. TERRE-PLEINS

Dépôt de marchandises

Par millier de m ² et par jour, proportionnellement à la surface occupée	Au-delà d'une franchise de 7 jours					
	Zone 1		Zone 2 et 3a		Zone 3b	
	jour 8 à 30	au-delà du 30ème jour	jour 8 à 30	au-delà du 30ème jour	jour 8 à 30	au-delà du 30ème jour
Tarif ordinaire	61,02	122,04	27,46	54,92	24,41	36,62
Bois en grumes	36,61	73,22	21,97	43,94	19,53	29,30
Minerai	27,46	54,92	21,97	43,94	19,53	29,30
Ferraille	24,41	48,82	19,22	38,44	17,09	25,64

Amodiation de parcelles

		Zone 3a	Zone 3b et 2
De 1 mois à 1 an	Par m ² et par mois indivisible	0,34	0,29
Occupation supérieure à 1 an	Par m ² et par an	2,94	2,33

Redevance fixe (s'ajoute à la redevance proportionnelle)

Installations telles que canalisations ou outillages spécialisés	99,85
--	--------------

Equivalence de surface pour les canalisations

Diamètre extérieur de la canalisation	mm	0 à 250	251 à 500	501 à 1000	> 1001
Equivalence de surface	m ²	0,50 m ² / ml	(Ø/2 + 0,50) m ² /ml	(Ø + 0,50) m ² /ml	(Ø + 01,00) m ² /ml

1G. APPONTEMENTS VRACS LIQUIDES

Proportionnellement au tonnage de produits débarqués ou embarqués, par millier de tonnes	27,18
--	-------

1H - STATIONNEMENT DES CONTENEURS

Conteneur plein manifesté, par conteneur	12,20
Conteneur de 20 pieds en réparation, par conteneur et par jour	0,38
Conteneur de 40 pieds en réparation, par conteneur et par jour	0,78
Conteneur de 45 pieds en réparation, par conteneur et par jour	0,80

1I. PASSERELLE POSTE ROULIER

La touchée	665,70
------------	--------

1J. STATIONNEMENT DES REMORQUES

Exportation	Franchise de 7 jours	A compter du 8ème jour, par jour	23,30
Importation	Franchise de 3 jours	A compter du 4ème jour, par jour	23,30

1K. AIRE DE LAVAGE

Mise à disposition, par véhicule ou par équipement	16,32
--	-------

1L. BORNE A EAU

Mise à disposition et consommation, par M3 relevé compteur (hors avitaillement des navires)	1,63
---	------

1.M ARMOIRE ELECTRIQUE

Mise à disposition armoire, par jour, consommation en sus	41,33
---	-------

2 - PLAISANCE (Tarifs T.T.C.)

2A. APPONTEMENT

HALTE PLAISANCE - Les tarifs ci-dessus s'entendent "mouillage fourni (catway)" et "surveillance des amarres"-

Taxe d'escale	Par jour	Par semaine	Par mois
Moins de 5,00 m	5,26	25,13	72,87
5,00 à 6,49 m	5,98	29,31	97,52
6,50 à 7,99 m	8,26	36,37	123,00
8,00 à 9,49 m	9,57	48,46	158,78
9,50 à 10,99 m	12,32	60,18	194,67
11,00 à 12,99 m	15,55	72,87	231,53
13,00 à 14,99 m	21,78	97,40	291,95
15,00 à 17,99 m	25,13	118,93	365,89
18,00 à 23,99 m	30,03	145,62	437,80
Au-delà, EUR par m (hors tout)	2,00	10,00	30,00

Appontement à l'année	Taxe forfaitaire annuelle
Moins de 5,00 m	456,01
5,00 à 6,49 m	592,82
6,50 à 7,99 m	729,63
8,00 à 9,49 m	935,01
9,50 à 10,99 m	1140,23
Au-delà : (Longeur du bateau hors tout) * €/ml	110,00

CANALET

Appontement à l'année	Taxe forfaitaire annuelle
moins de 3,99 m	160,00
4,00 à 4,99 m	200,00
5,00 à 6,00 m	250,00

2B. GRUTAGE DES BATEAUX

Mise à terre ou mise à l'eau	HT	TVA	TTC
moins de 6,00 m	33,33	6,53	39,86
6,00 à 8,00 m	49,34	9,67	59,01
Au-delà de 8,00 m	63,38	12,42	75,80

Forfait pour mise en place de mât et opérations diverses	39,65	7,77	47,42
--	-------	------	-------

2C. STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEIN

Par bateau et par jour	HT	TVA	TTC
Du 1er au 7ème jour	4,61	0,90	5,51
A compter du 8ème jour	14,67	2,88	17,55

Stationnement sans location de ber

2D. STATIONNEMENT A FLOT

Mise à disposition d'une surface sur le plan d'eau	HT	TVA	TTC
Si emprise < 2 m, au ml hors tout	8,00	1,57	9,57
Si emprise >= 2 m, au ml hors tout	13,20	2,59	15,79

3 - PECHE (Tarifs H.T.)

Les tarifs prévus au présent barème ne comprennent pas de TVA, qui sera facturée en sus à l'utilisateur, conformément aux prescriptions légales

3A. HALLE AUX POISSONS

Taxe d'usage (ad valorem)	Vendeur	Acheteur
Poisson blanc	3 %	3 %
Poisson bleu	2 %	2 %

Taxe de pesée (ad valorem)	Vendeur
Tout poisson	1,8 %

3B. ATELIER DE MAREYAGE

Atelier N° 1 par mois	246,71
Atelier N° 2 à 7 par mois	455,83

3C. CASES PECHEURS

Case pêcheur par mois	100,00
-----------------------	--------